

2023-12/011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

François CAVALLIER

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Timothée KOENIG, Christiane TANZI, Sandrine BUIRON, Marie MEYER, Corine GUIGNON, Aurélie COURANT, Céline PELLISSIER, Karine CACHELEUX, Pascale AUGUET-OTTAVY, Philippe VERCHER, Jean Christophe BERTIN, Cécile AUTRAN, Jean-Christophe CHAUTARD

Absents excusés : Pascal MONTLAHUC (pouvoir à Cécile AUTRAN), Isabelle DERBES (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Nicolas BAGNIS (pouvoir Christiane TANZI)

Absents : Laurent DENIS, Michel REZK, Sara SUSINI

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 16

VOTANTS : 19

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A UN VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil que le lycée Saint Exupéry de Saint Raphaël organise un voyage scolaire en Angleterre du 21 ou 25 janvier 2024 pour les élèves de la classe européenne ANGLAIS.

Compte-tenu du coût élevé de ce voyage pour les familles, Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de participer à hauteur de 150.00€ par élève.

Trois lycéens Calliannais étant concernés par ce voyage, la participation de la commune s'élèverait donc à 450.00€ au total.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la commune à participer aux frais du voyage scolaire organisé par le lycée Saint Exupéry de Saint Raphaël à hauteur de 150€ par lycéen Calliannais, Madame Sandrine BUIRON quittant la salle et ne participant pas au vote.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Secrétaire de séance

